



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
7 AOÛT 2023



Village de
Sainte-Pétronille

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 7 août 2023 à 20 h, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Secrétaire d'assemblée : Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Mme Lison Berthiaume
M. Jean Côté
Mme Lyne Gosselin
M. Claude Archambault
M. Éric Bussière

Absent :
M. Alain Laroche
M. Yves-André Beaulé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2023
4. Avis de motion et présentation du règlement 461 établissant les règles de régie interne des comités de la municipalité de Sainte-Pétronille
5. Avis de motion et présentation du règlement 462 régissant les frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux
6. Autorisation pour les demandes de commandites dans le cadre du 150e de la Municipalité
7. Fin du lien d'emploi avec la Directrice générale et greffière trésorière par intérim
8. Entente intermunicipale en prévention incendie
9. Autorisation de paiement de la quote-part à la MRC de l'Île d'Orléans pour le service incendie
10. Liste des déboursés de juillet 2023
11. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2023
12. Période de questions
13. Levée de la session

1. Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le maire et celui-ci souhaite la bienvenue à tous

118-08-2023

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Éric Bussière et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
7 AOÛT 2023

119-08-2023

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2023

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Lyne Gosselin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4. Avis de motion et présentation du règlement 461 établissant les règles de régie interne des comités de la municipalité de Sainte-Pétronille

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Lyne Gosselin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 461 établissant les règles de régie interne des comités de la municipalité de Sainte-Pétronille

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture.

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la mairie de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

5. Avis de motion et présentation du règlement 462 régissant les frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Lison Berthiaume, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 462 régissant les frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture.

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la mairie de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

120-08-2023

6. Autorisation pour les demandes de commandites dans le cadre du 150e de la Municipalité

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de souligner son 150e anniversaire en 2024 ;

CONSIDÉRANT la possibilité de recevoir des commandites pour les événements en lien à venir ;

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Lison Berthiaume

QUE madame Judith Simard soit autorisée à solliciter des demandes de commandite au nom du Village de Sainte-Pétronille pour les événements du 150e anniversaire ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
7 AOÛT 2023

ET

QUE madame Simard remette un compte rendu de ses activités en lien avec les demandes de commandite à la directrice générale chaque mois le lundi précédent la tenue de la séance du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

121-08-2023

7. Fin du lien d'emploi avec la Directrice générale et greffière trésorière par intérim

CONSIDÉRANT la résolution 2022-167 nommant madame Chantal Blouin à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Blouin ;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-097 nommant madame Nathalie Paquet à titre de directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Claude Archambault.

QUE la municipalité accepte le départ de madame Blouin.

Adopté à l'unanimité

122-08-2023

8. Entente intermunicipale en prévention incendie

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de L'île d'Orléans est en vigueur depuis le 19 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur d'une entente intermunicipale révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie le 1er janvier 2023 entre la MRC et les Municipalités de cette dernière ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S - 3.4), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des six (6) municipalités de la MRC imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent s'adjoindre les services d'un technicien(ne) en prévention incendie ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et la MRC pourraient se prévaloir des dispositions de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C -27.1) afin de conclure une entente ayant pour objet de déléguer à la MRC la compétence requise en matière de prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie ainsi qu'un projet de budget ont été préparés par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et la MRC pourraient déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, volet 4, Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, pour assumer les obligations en matière de prévention des incendies sur le territoire de la MRC pour les cinq (5) prochaines années ;

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Lison Berthiaume.

QUE la municipalité de Sainte-Pétronille délègue ses compétences en matière de prévention incendie à la MRC de l'île d'Orléans.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
7 AOÛT 2023

ET

QUE Jean Côté est désigné pour siéger sur le Comité de travail du projet de ladite entente intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité

123-08-2023

9. Autorisation de paiement de la quote-part à la MRC de l'Île d'Orléans pour le service incendie

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la MRC au montant de 100 516,00 \$ pour le paiement de la quote-part du service incendie pour l'année 2022 ;

Il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Lyne Gosselin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité procède au paiement tel que le prévoit le budget.

Adopté à l'unanimité

10. Dépôt du rapport des déboursés de juillet 2023

Les comptes payés au mois de juillet totalisent un montant de 65 797,67 \$

11. Dépôt du rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2023

7 permis ont été délivrés pour un total de 120,00 \$

12. Période de questions

Une période de questions a lieu.

124-08-2023

13. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière, conseiller et appuyé par Lyne Gosselin, conseillère de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 21 h 3.

Adopté à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Nathalie Paquet, Directrice générale/greffière trésorière

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Côté, Maire